

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du comité Syndical

du mercredi 23 juin 2004

CS – 1.11

**Adhésion au Syndicat Mixte de Gestion du
Parc Automobile Public (SMGPAP)**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le parc automobile du S.E.R.T.R.I.D. (véhicules légers et poids lourds) utilise le service du S.M.G.P.A.P. en tant que client.

Les services rendus par le SMGPAP sont, en particulier, les suivants :

- Entretien général des véhicules
- Relation avec l'assureur pour les déclarations de sinistres
- Gestion des contrôles techniques
- Assistance lors des acquisitions de véhicules, voire achat groupé avec les autres membres concernés
- Disponibilité lors des pannes de véhicule

Afin de bénéficier de l'ensemble de ces prestations, qui ne sont réservées qu'aux adhérents, il est proposé que le SERTRID deviennent membres du SMGPAP.

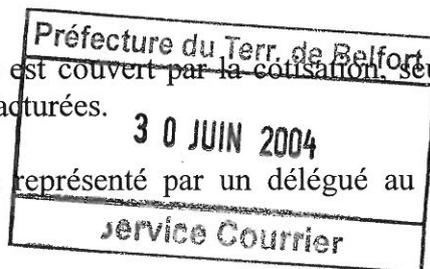
La contribution du SERTRID, suivant le mode de calcul joint en annexe, serait de 11 470 € par an.

Il est précisé que le taux horaire de 57 € appliqué aux clients est de 23 € pour les adhérents.

En cas d'adhésion, l'ensemble des services est couvert par la cotisation. Seules les heures de main d'œuvre et les pièces détachées sont facturées.

En cas d'adhésion, le S.E.R.T.R.I.D. sera représenté par un délégué au Comité Syndical du SMGPAP.

Les statuts du SMGPAP sont joints au présent rapport.



Il est demandé au Comité Syndical :

- ↳ De décider l'adhésion du S.E.R.T.R.I.D. au SMGPAP
- ↳ De désigner le représentant du SERTRID pour siéger au Comité Syndical du SMGPAP

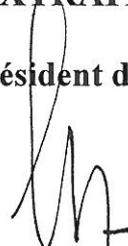
Après avoir entendu les explications de M. le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** l'adhésion du S.E.R.T.R.I.D. au SMGPAP
- **DESIGNE** M. Daniel FEURTEY en tant que délégué au Comité Syndical du SMGPAP afin d'y représenter le SERTRID.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 29 JUIN 2004, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 29 JUIN 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

